

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Outarde canepetière

Tetrax tetrax



Photo : X. Rufay

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

En Danger

DETERMINANTE ZNIEFF

Oui -> 5 mâles chanteurs

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 83-91 cm

Longueur : 40-45 cm

L'outarde est un oiseau de la taille d'un faisan. La femelle a un plumage brun clair parsemé de fines marques sombres. Le mâle est chamois brunâtre dessus avec de fines marques sombres, le ventre et la poitrine sont blanchâtres. En période nuptiale, il arbore un cou noir et une tête grise bordés d'un double collier blanc. Lors de la parade, il gonfle le plumage de son cou.

DISTRIBUTION

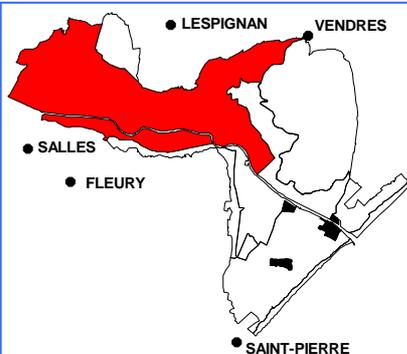
Languedoc-Roussillon : Gard, Hérault, Aude

France : Pour l'essentiel des populations : Tout le pourtour méditerranéen, sauf les Pyrénées-Orientales, le Var et les Alpes Maritimes ; Dans l'ouest, une population subsiste en région Poitou-Charentes.

ECOLOGIE

En France en période de reproduction, l'Outarde canepetière fréquente deux grand types d'habitats : les pelouses pâturées méditerranéennes et les vastes plaines viticoles. Dans ces dernières, les couverts herbacés (friches viticoles, luzerne, fétuque, jachères) sont d'une importance capitale car ils constituent les sites de nidifications et d'alimentation.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce est connue de la plaine viticole de Lespignan depuis 1991 avec des effectifs toujours très faibles de l'ordre de 1 à 3 mâles chanteurs. Suite à l'augmentation de l'espèce en Languedoc, 7 mâles chanteurs ont été contactés en 2006.

L'outarde fréquente essentiellement les prés salés pâturés ou fauchés autour de l'étang de la Matte, de la zone dit du « couloir » et les prés salés du Canton et de la Goule.

Le maintien d'un pâturage extensif sur ces secteurs est capital pour la survie de l'espèce.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- La mise en culture « intensive » des parcelles en pelouses
- L'abandon d'un pâturage raisonné
- L'agrandissement du parcellaire agricole en traînant une perte des lisières herbacées
- Collision avec des lignes électriques

CONSERVATION

- Mise en place d'opérations agri-environnementales avec maintien du pâturage des prés salés, conservation de parcelles réduites (lisières), enherbements des fourrières et de l'inter rangs des vignes, lutte raisonnée.
- Eviter la mise en place de grandes cultures, inadaptées à la reproduction des espèces prairiales et peu adaptées en zone humide à la submersion.
- Mise en place de repères sur les lignes électriques